

Fraude des grands-parents

Grand-maman
C'est moi!



Est-ce que
c'est toi,
Zachary?

Les fraudeurs tentent généralement de se faire passer pour un membre de la famille (petits-enfants, nièce, cousin, ou même un ami d'un membre de la famille) qui est dans une situation d'urgence tel un accident ou une arrestation. Ils peuvent invoquer qu'ils sont en compagnie de personnes en autorités comme un policier ou un professionnel tel qu'un médecin ou un avocat. Ils réclament une aide financière d'urgence, notamment pour payer des dommages sur un véhicule, des honoraires, des frais de caution pour libération, des frais de soins, etc. Ils vous imploreront de ne pas en parler à leurs parents ou personne d'autre et même parfois de mentir sur la raison de votre retrait d'argent.

Si vous pensez être victime de ce type de FRAUDE appelez votre service de police :



Sûreté du Québec 310-4141

Poste de Baie-Saint-Paul 418-435-2012

Poste de Clermont 418-439-6473



Si vous avez des doutes dites-vous qu'il s'agit probablement d'une FRAUDE

- Résistez à la pression et à l'envie d'agir rapidement.
- Ne donnez pas de renseignements personnels à votre interlocuteur.
- Posez des questions personnelles auxquelles seul votre proche serait en mesure de répondre.
- Appelez les parents, un autre membre de la famille ou des amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire.
- N'envoyez jamais d'argent à quelqu'un que vous ne connaissez pas
- Ne fournissez jamais votre numéro de carte de crédit
- Les policiers ne communiquent jamais avec des citoyens pour obtenir le versement d'une caution et n'ont jamais recours à un service de virement d'argent
- Avant d'envoyer toute somme d'argent, communiquer avec le service de police qui dessert votre municipalité

RAPPELEZ-VOUS QUE CE N'EST AUCUNEMENT DE VOTRE FAUTE.